



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



18082739



15 MAI 2018

Greffe

Dénomination : **COMBLAIN-MOTORS**

Forme juridique : SPRL

Siège : Rue Matthieu Van Roggen 15 à 4140 SPRIMONT

N° d'entreprise : 0421453419

Objet de l'acte : Dépôt du projet de fusion

Extrait du projet de fusion déposé au greffe :

A. PREAMBULE

L'article 693 du Code des sociétés stipule que :

« Les organes de gestion des sociétés appelées à fusionner établissent par acte authentique ou par acte sous seing privé un projet de fusion.

Le projet de fusion mentionne au moins :

1° la forme, la dénomination, l'objet et le siège social des sociétés appelées à fusionner ;

2° le rapport d'échange des actions ou parts et, le cas échéant, le montant de la soulte ;

3° les modalités de remise des actions ou parts de la société absorbante ;

4° la date à partir de laquelle ces actions ou parts donnent le droit de participer aux bénéfices

ainsi que toute modalité relative à ce droit ;

5° la date à partir de laquelle les opérations de la société à absorber sont considérées du point de

vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante ;

6° les droits assurés par la société absorbante aux associés des sociétés à absorber, qui ont des

droits spéciaux, ainsi qu'aux porteurs de titres autres que les actions, ou les mesures proposées

à leur égard ;

7° les émoluments attribués aux commissaires, aux réviseurs d'entreprises ou aux experts-

comptables externes chargés de la rédaction du rapport prévu à l'article 695;

8° tous avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion des sociétés appelées

à fusionner. »

L'article 694 du Code des sociétés stipule que :

« Dans chaque société, l'organe de gestion établit un rapport écrit et circonstancié qui expose la situation patrimoniale des sociétés appelées à fusionner et qui explique et justifie, du point de vue juridique et économique, l'opportunité, les conditions, les modalités et les conséquences de la fusion, les méthodes suivies pour la détermination du rapport d'échange des actions ou des parts, l'importance relative qui est donnée à ces méthodes, les valeurs auxquelles chaque méthode parvient, les difficultés éventuellement rencontrées et le rapport d'échange proposé. ».

L'article 695 du Code des sociétés stipule que :

« Dans chaque société, un rapport écrit sur le projet de fusion est établi soit par le commissaire, soit lorsqu'il n'y a pas de commissaire, par un réviseur d'entreprises ou par un expert-comptable externe désigné par les administrateurs ou les gérants.

Le commissaire, le réviseur d'entreprises ou l'expert-comptable désigné doit notamment déclarer si, à son avis, le rapport d'échange est ou non pertinent et raisonnable.

Cette déclaration doit au moins :

1° indiquer les méthodes suivies pour la détermination du rapport d'échange proposé ;

2° indiquer si ces méthodes sont appropriées en l'espèce et mentionner les valeurs auxquelles

chacune de ces méthodes conduisent, un avis étant donné sur l'importance relative donnée à ces méthodes dans la détermination de la valeur retenue.

Le rapport indique en outre les difficultés particulières d'évaluation s'il en existe.

Le commissaire, le réviseur d'entreprises ou l'expert-comptable désigné peut prendre connaissance sans déplacement de tout document utile à l'accomplissement de sa mission. Ils peuvent obtenir auprès des sociétés qui fusionnent toutes les explications ou informations et procéder à toutes les vérifications qui leur paraissent nécessaires.

B. « COMBLAIN-MOTORS » SPRL

Société absorbante

1. FORME, DENOMINATION, OBJET SOCIAL ET HISTORIQUE

A. RAISON SOCIALE « COMBLAIN-MOTORS »

Société Privée à Responsabilité Limitée

B. SIEGE SOCIAL Rue Matthieu van Roggen, 15

4140 Sprimont

C.CONSTITUTION La société a été constituée au cours d'un acte reçu le 3 avril 1981, par devant Maître Marc VANNOORBEECK, Notaire de résidence à Xhoris, publié aux annexes du Moniteur belge du 30 janvier 1982, sous le numéro 286-10.

D.MODIFICATION DES STATUTS Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises, notamment :

- au cours d'un acte reçu le 12 février 1986, par devant Maître Marc VANNOORBEECK, prénommé, publié aux annexes du Moniteur belge du 1er mars 1986, sous le numéro 1986-03-01/394 ;

- Au cours d'un acte reçu le 15 octobre 2001, par devant Maître Marc VANNOORBEECK, prénommé, publié aux annexes du Moniteur belge du 9 novembre 2001, sous le numéro 20011109-350.

E. DUREE Illimitée, suivant l'article 4 des statuts.

F. CAPITAL Le capital social est fixé à 37.184,03 € et est représenté par 1.500 parts sociales, sans désignation de valeur nominale. Ce capital est intégralement souscrit et libéré.

G. RPMTribunal de Commerce de Liège, division Liège.

H. NUMERO D'ENTREPRISE BE 0412.453.419

I.ORGANE DE GESTION

-La SA HUBEGE

NE. 0883.466.397

Gérant,

Rue des Anneux, 16 A

4053 Embourg

Représentée par son représentant permanent,

Monsieur Serge HUYTTENS DE TERBECQ

Né à Liège, le 28 juillet 1966

Rue des Anneux, 16 A

4053 Embourg

J.OBJET SOCIAL

« La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'achat et à la vente de détail en carburants et lubrifiants (station-service), au commerce et à la location de remorques, abris de jardin, pneus / machines horticoles avec réparation de ces machines, matériel se rapportant à ces machines, vente au détail de ces machines agricoles, forge de maréchal ferrant et de forgeron, vente de gaz et installation du gaz pour voitures, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et pouvant en faciliter l'exploitation. »

C. « HUBEGE » SA

Société absorbée

1. FORME, DENOMINATION, OBJET SOCIAL, SIEGE SOCIAL ET HISTORIQUE

A. RAISON SOCIALE « HUBEGE »

Société Anonyme

B. SIEGE SOCIAL Rue des Anneux, 16 a
4053 Embourg

C.CONSTITUTION La société a été constituée au cours d'un acte reçu par devant Maître Chantal PIRONNET, Notaire à Liège, le 31 août 2006, avec un capital de 62.000,00 €, représenté par 620 actions sans désignation de valeur nominale, publié au Moniteur belge le 20 septembre 2006, sous le numéro 06145103.

D.MODIFICATION DES STATUTS

Les statuts n'ont jamais été modifiés depuis la constitution.

E. DUREE La durée de la société est illimitée.

F. CAPITAL Le capital social est fixé à 62.000,00 € et est représenté par 620 actions, sans désignation de valeur nominale.

G. RPMTribunal de commerce de Liège, division Liège.

H.NUMERO D'ENTREPRISE BE 0883.466.397

I.ORGANE DE GESTION Monsieur Serge HUYTTENS DE TERBECQ,

Prénommé,

Administrateur.

Madame Anne BEUKEN

Prénommée,

Administrateur.

Monsieur Gérard ROLAND

Né à Liège, le 15 octobre 1950,

Avenue du Parc, 11,

4053 Embourg,

Administrateur.

J.OBJET SOCIAL

« La société a pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger pour compte propre ou pour compte de tiers, ou en participation avec ceux-ci, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'activité de prise de participation dans diverses sociétés ayant pour objet social l'activité d'achat, de vente, d'entretien et de réparation de matériel agricole, horticole et de jardin, et ce, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

La société peut d'une façon générale, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation ou pouvant amener son développement.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes affaires, entreprises, associations ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe au sien, ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits et services.

La société peut exercer la ou les fonctions d'administrateur, de gérant ou de liquidateur.

Toutefois, la société s'interdit d'exercer ses activités en infraction à toutes dispositions légales ou réglementaires, qui s'y opposeraient et s'oblige, si elle souhaite exercer une ou plusieurs de ces activités réglementées, à respecter toute limitation imposée par ou en vertu d'une telle disposition. »

D. JUSTIFICATION JURIDIQUE ET ECONOMIQUE DE LA FUSION

L'absorption de la SA « HUBEGE » par la SPRL « COMBLAIN-MOTORS » que nous proposons de réaliser répond à deux objectifs :

- Regrouper à l'intérieur d'une même unité économique des activités et des biens actuellement accomplies ou détenus par deux sociétés distinctes, afin de diminuer la structure des coûts et consolider la valeur patrimoniale de l'entreprise ;**

- Restructurer les deux sociétés dont l'actionnariat est directement ou indirectement très proche. Cette restructuration donnera une assise économique plus importante afin de présenter aux tiers une garantie quant à la continuité et à la solidité de l'activité déployée ;
- Conférer une plus grande lisibilité aux comptes de la société qui résultera de la fusion.

La fusion répond à des besoins économiques légitimes et sera donc réalisée en conformité avec l'article 211, 1° et 2° du CIR 1992.

E. RAPPORT D'ECHANGE

Le rapport d'échange a été calculé sur base d'une évaluation économique des sociétés appelées à fusionner, compte tenu des situations comptables arrêtées au 31 décembre 2017 et des plus ou moins-values latentes non exprimées dans ces situations comptables.

Ces situations comptables ont été présentées à M. Alain LONHIENNE, représentant la SPRL ALAIN LONHIENNE – REVISEUR D'ENTREPRISES, pour les besoins du rapport prévu à l'article 695 du Code des sociétés.

Les rapports d'échange sont calculés sur base de la valeur économique des parts sociales de chacune des sociétés, calculée en fonction de la moyenne de plusieurs méthodes d'évaluation applicables à la présente situation.

[...]

Les rapports d'échange proposés sont donc de :

- 1.162 parts sociales de la SPRL « COMBLAIN-MOTORS » pour les 620 actions de la SA « HUBEGE ».

Au terme de la fusion, 1.162 parts sociales nouvelles de la SPRL « COMBLAIN-MOTORS » devront être créées.

Il ne sera pas calculé de soulte.

F. MODALITES DE REMISE DES PARTS DE LA SA « COMBLAIN-MOTORS »

L'échange des titres se fera aux frais et au siège de la société absorbante, dans le courant du premier semestre de l'année 2018, à la diligence et sous la responsabilité des organes qui étaient chargés de l'administration des sociétés au moment de la fusion. Les associés seront nominativement prévenus.

G. DROIT AUX BENEFICES DES NOUVELLES PARTS SOCIALES

Ces parts sociales nouvelles, sans désignation de valeur nominale, seront du même type et jouiront des mêmes droits que les parts anciennes. Les nouvelles parts participeront aux bénéfices à partir du 1er janvier 2018.

Volet B - Suite

H. DATE COMPTABLE DE LA FUSION

La fusion s'opérant sur base de situations comptables active et passive arrêtées par chacune des sociétés au 31 décembre 2017, il est convenu que toutes les opérations accomplies à partir du 1er janvier 2018 par la SA « HUBEGE » sont réputées réalisées pour le compte de la SPRL « COMBLAIN-MOTORS. », société absorbante.

I. GARANTIES AUX ASSOCIES DE LA SOCIETE

Etant donné que l'associé de la société absorbée ne détient pas de droits spéciaux et qu'il n'existe pas de porteur de titres autres que les parts sociales, aucune mesure n'est donc proposée.

J. EMOLUMENTS DU REVISEUR D'ENTREPRISES

La SPRL « ALAIN LONHIENNE – REVISEUR D'ENTREPRISES » dont le siège social est établi à 4140, Sprimont, Rue de l'Agneau, 5 A, représentée par son gérant, Monsieur Alain LONHIENNE, Réviseur d'entreprises, inscrit au registre public de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, sous les numéros A01945 (personne physique) et B00644 (société).

Il est mandaté par le gérant de la SPRL « COMBLAIN-MOTORS » : 5.000,00 € HTVA.

K. CONSEQUENCES DE LA FUSION

Situation active et passive de la société absorbée « HUBEGE »

arrêtée au 31 décembre 2017

Volet B - Suite
« COMBLAIN MOTORS » SPRL
 Rue Matthieu van Roggen, 15
 4140 Sprimont

K. CONSÉQUENCES DE LA FUSION

Situation active et passive de la société absorbée « HUBEGE »

arrêtée au 31 décembre 2017

« HUBEGE » SA		31/12/2017
ACTIF		
<u>ACTIFS IMMOBILISÉS</u>		<u>653.321,77</u>
I.	<u>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</u>	<u>0,00</u>
II.	<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	<u>0,00</u>
III.	<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	<u>2.321,77</u>
	A. Terrains et constructions	0,00
	B. Installations, machines et outillage	0,00
	C. Mobilier et matériel roulant	2.321,77
	D. Location-financement et droits similaires	0,00
	E. Autres immobilisations corporelles	0,00
	F. Immobilisations en cours et acomptes versés	0,00
IV.	<u>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</u>	<u>651.000,00</u>
	A. Entreprises liées	651.000,00
	B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	0,00
	C. Autres immobilisations financières	0,00
<u>ACTIFS CIRCULANTS</u>		<u>46.920,99</u>
V.	<u>CRÉANCES À PLUS D'UN AN</u>	<u>0,00</u>
	A. Créances commerciales	0,00
	B. Autres créances	0,00
VI.	<u>STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION</u>	<u>0,00</u>
	A. Stocks	0,00
	B. Commandes en cours d'exécution	0,00
VII.	<u>CRÉANCES À UN AN AU PLUS</u>	<u>42.054,53</u>
	A. Créances commerciales	42.000,00
	A. Autres créances	54,53
VIII.	<u>PLACEMENTS DE TRÉSORERIE</u>	<u>0,00</u>
IX.	<u>VALEURS DISPONIBLES</u>	<u>4.866,46</u>
X.	<u>COMPTES DE RÉGULARISATION</u>	<u>0,00</u>
TOTAL DE L'ACTIF		700.242,76

Mentionner sur la dernière page du Volet B :
 Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
 ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
 Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite
« COMBLAIN MOTORS » SPRL
 Rue Matthieu van Roggen, 15
 4140 Sprimont

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/05/2018 - Annexes du Moniteur belge

« HUBEGE » SA		PASSIF	31/12/2017
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			<u>514.470,54</u>
I.	<u>CAPITAL</u>		<u>62.000,00</u>
	A. Capital souscrit		62.000,00
	B. Capital non appelé		0,00
II.	<u>PRIMES D'EMISSION</u>		<u>0,00</u>
III.	<u>PLUS-VALUES DE REEVALUATION</u>		<u>0,00</u>
IV.	<u>RESERVES</u>		<u>31.150,00</u>
	A. Réserve légale		6.250,00
	B. Réserves indisponibles		0,00
	C. Réserves immunisées		0,00
	D. Réserves disponibles		24.900,00
V.	<u>BENEFICE REPORTEE</u>		<u>421.320,54</u>
	A. Bénéfice reporté		396.206,55
	B. Résultat de la période en cours		25.113,99
<u>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</u>			<u>0,00</u>
VII.	A. Provisions pour risques et charges		0,00
	B. Impôts différés		0,00
<u>DETTES</u>			<u>185.772,22</u>
VIII.	<u>DETTES A PLUS D'UN AN</u>		<u>58.105,43</u>
	A. Dettes financières		58.105,43
	B. Dettes commerciales		0,00
	C. Acomptes reçus sur commande		0,00
	D. Autres dettes		0,00
IX.	<u>DETTES A UN AN AU PLUS</u>		<u>127.666,79</u>
	A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		15.516,52
	B. Dettes financières		0,00
	C. Dettes commerciales		751,72
	D. Acomptes reçus sur commandes		0,00
	E. Dettes fiscales, salariales et sociales		28.436,67
	F. Autres dettes		82.961,88
X.	<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>		<u>0,00</u>
TOTAL DU PASSIF			700.242,76

Mentionner sur la dernière page du Volet B :
 Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
 ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
 Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite
« COMBLAIN MOTORS » SPRL
 Rue Matthieu van Roggen, 15
 4140 Sprimont

Situation active et passive de la société absorbante « COMBLAIN-MOTORS » arrêtée au
31 décembre 2017

« COMBLAIN-MOTORS » SPRL		ACTIF	31/12/2017
<u>ACTIFS IMMOBILISES</u>			<u>148.245,57</u>
I.	<u>FRAIS D'ETABLISSEMENT</u>		<u>0,00</u>
II.	<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>		<u>0,00</u>
III.	<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>		<u>147.662,94</u>
	A. Terrains et constructions		132.406,16
	B. Installations, machines et outillage		14.487,10
	C. Mobilier et matériel roulant		769,68
	D. Location-financement et droits similaires		0,00
	E. Autres immobilisations corporelles		0,00
	F. Immobilisations en cours et acomptes versés		0,00
IV.	<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>		<u>582,63</u>
	A. Entreprises liées		0,00
	B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		0,00
	C. Autres immobilisations financières		582,63
<u>ACTIFS CIRCULANTS</u>			<u>1.051.209,21</u>
V.	<u>CREANCES A PLUS D'UN AN</u>		<u>0,00</u>
	A. Créances commerciales		0,00
	B. Autres créances		0,00
VI.	<u>STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION</u>		<u>789.523,10</u>
	A. Stocks		789.523,10
	B. Commandes en cours d'exécution		0,00
VII.	<u>CREANCES A UN AN AU PLUS</u>		<u>246.879,53</u>
	A. Créances commerciales		152.077,53
	B. Autres créances		94.802,30
VIII.	<u>PLACEMENTS DE TRESORERIE</u>		<u>0,00</u>
IX.	<u>VALEURS DISPONIBLES</u>		<u>14.806,58</u>
X.	<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>		<u>0,00</u>
TOTAL DE L'ACTIF			1.199.454,78

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/05/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :
 Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
 ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
 Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite
« COMBLAIN-MOTORS » SPRL
Rue Matthieu van Roggen, 15
4140 Sprimont

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/05/2018 - Annexes du Moniteur belge

« COMBLAIN-MOTORS » SPRL		PASSIF	31/12/2017
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			<u>603.908,35</u>
I.	<u>CAPITAL</u>		<u>37.184,03</u>
	B. Capital souscrit		37.184,03
	B. Capital non appelé		0,00
II.	<u>PRIMES D'EMISSION</u>		<u>0,00</u>
III.	<u>PLUS-VALUES DE REEVALUATION</u>		<u>0,00</u>
IV.	<u>RESERVES</u>		<u>230.046,03</u>
	A. Réserve légale		3.718,40
	B. Réserves indisponibles		0,00
	C. Réserves immunisées		66.327,63
	D. Réserves disponibles		160.000,00
V.	<u>BENEFICE REPORTE</u>		<u>336.678,29</u>
	A. Bénéfice reporté		270.549,35
	B. Résultat de la période en cours		66.128,94
<u>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</u>			<u>0,00</u>
VII.	A. Provisions pour risques et charges		0,00
	B. Impôts différés		0,00
<u>DETTES</u>			<u>595.546,43</u>
VIII.	<u>DETTES A PLUS D'UN AN</u>		<u>108.671,22</u>
	A. Dettes financières		108.671,22
	B. Dettes commerciales		0,00
	C. Acomptes reçus sur commande		0,00
	D. Autres dettes		0,00
IX.	<u>DETTES A UN AN AU PLUS</u>		<u>486.875,21</u>
	A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		40.637,84
	B. Dettes financières		124.500,00
	C. Dettes commerciales		258.464,85
	D. Acomptes reçus sur commandes		0,00
	E. Dettes fiscales, salariales et sociales		63.272,52
	F. Autres dettes		0,00
X.	<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>		<u>0,00</u>
TOTAL DU PASSIF			1.199.454,78

Mentionner sur la dernière page du Volet B :
 Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
 ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
 Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite
« COMBLAIN-MOTORS » SPRL
Rue Matthieu van Roggen, 15
4140 Sprimont

Situation active et passive de la SPRL « COMBLAIN-MOTORS »

après fusion par absorption

(et élimination des actions propres résultant de l'opération)

« COMBLAIN-MOTORS » SPRL après fusion		31/12/2017
<u>ACTIFS IMMOBILISES</u>		<u>150.567,34</u>
I.	<u>FRAIS D'ETABLISSEMENT</u>	<u>0,00</u>
II.	<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	<u>0,00</u>
III.	<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	<u>149.984,71</u>
	A. Terrains et constructions	132.406,16
	B. Installations, machines et outillage	14.487,10
	C. Mobilier et matériel roulant	3.091,45
	D. Location-financement et droits similaires	0,00
	E. Autres immobilisations corporelles	0,00
	F. Immobilisations en cours et acomptes versés	0,00
IV.	<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>	<u>582,63</u>
	A. Entreprises liées	0,00
	B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	0,00
	C. Autres immobilisations financières	582,63
<u>ACTIFS CIRCULANTS</u>		<u>1.073.276,90</u>
V.	<u>CREANCES A PLUS D'UN AN</u>	<u>0,00</u>
	A. Créances commerciales	0,00
	B. Autres créances	0,00
VI.	<u>STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION</u>	<u>789.523,10</u>
	A. Stocks	789.523,10
	B. Commandes en cours d'exécution	0,00
VII.	<u>CREANCES A UN AN AU PLUS</u>	<u>264.080,76</u>
	A. Créances commerciales	194.077,53
	B. Autres créances	70.003,23
VIII.	<u>PLACEMENTS DE TRESORERIE</u>	<u>0,00</u>
IX.	<u>VALEURS DISPONIBLES</u>	<u>19.673,04</u>
X.	<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>	<u>0,00</u>
TOTAL DE L'ACTIF		1.223.844,24

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/05/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :
 Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
 ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
 Au verso : Nom et signature
 Au verso : Nom et nature

Volet B - Suite
« COMBLAIN-MOTORS » SPRL
 Rue Matthieu van Roggen, 15
 4140 Sprimont

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/05/2018 - Annexes du Moniteur belge

« COMBLAIN-MOTORS » SPRL après fusion		31/12/2017
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		<u>467.378,89</u>
I.	<u>CAPITAL</u>	<u>41.449,75</u>
	C. Capital souscrit	41.449,75
	B. Capital non appelé	0,00
II.	<u>PRIMES D'EMISSION</u>	<u>0,00</u>
III.	<u>PLUS-VALUES DE REEVALUATION</u>	<u>0,00</u>
IV.	<u>RESERVES</u>	<u>109.155,77</u>
	A. Réserve légale	4.165,87
	B. Réserves indisponibles	0,00
	C. Réserves immunisées	27.718,81
	D. Réserves disponibles	77.271,09
V.	<u>PERTE REPORTEE</u>	<u>316.773,37</u>
	A. Bénéfice reporté	278.642,27
	B. Résultat de la période en cours	38.131,10
<u>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</u>		<u>0,00</u>
VII.	A. Provisions pour risques et charges	0,00
	B. Impôts différés	0,00
<u>DETTES</u>		<u>756.465,35</u>
VIII.	<u>DETTES A PLUS D'UN AN</u>	<u>166.776,65</u>
	A. Dettes financières	166.776,65
	B. Dettes commerciales	0,00
	C. Acomptes reçus sur commande	0,00
	D. Autres dettes	0,00
IX.	<u>DETTES A UN AN AU PLUS</u>	<u>589.688,70</u>
	G. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	56.154,36
	H. Dettes financières	124.500,00
	I. Dettes commerciales	259.216,57
	J. Acomptes reçus sur commandes	0,00
	K. Dettes fiscales, salariales et sociales	91.709,19
	L. Autres dettes	58.108,58
X.	<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>	<u>0,00</u>
TOTAL DU PASSIF		1.223.844,24

Mentionner sur la dernière page du Volet B :
 Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
 ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
 Au verso : Nom et signature



L. MODIFICATIONS STATUTAIRES LORS DE LA FUSION

Il n'y aura aucune modification statutaire de la société privée à responsabilité limitée « COMBLAIN-MOTORS. » à l'issue de la fusion, excepté la hauteur du capital et sa représentation en parts sociales.

M. AVANTAGES ATTRIBUES AUX ORGANES DE GESTION DES SOCIETES FUSIONANTES

Aucun avantage particulier n'est attribué aux gérants et administrateurs des deux sociétés appelées à fusionner.

Fait à Sprimont, le 7 mai 2018.

Monsieur Serge HUUTTENS de Terbecq
Gérant